

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2035

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 21

À la première phrase de l'alinéa 68, substituer aux mots :

« dans leur spécialité de deux ans accompli, »,

les mots :

« de deux ans dans leur spécialité, accompli ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.